

NOTE D'INFORMATION N° 2020/04

I - DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que le ramassage des déchets verts ne reprendra qu'à partir du **lundi 6 avril**. Merci de ne rien déposer sur les trottoirs avant cette date.

II - NUISANCES SONORES

Il convient de rappeler quelques règles à adopter dans le respect de chacun : l'arrêté préfectoral du 25 mars 2008 autorise les travaux bruyants de jardinage et de bricolage uniquement :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

III - HORAIRES DE LA MAIRIE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Nous vous informons que la mairie restera fermée au public pendant la période de confinement. Néanmoins, vous aurez toujours la possibilité, de nous joindre en nous laissant votre message sur le répondeur téléphonique, et ainsi de prendre un rendez-vous avec nos services.

Enfin, et seulement en cas d'urgence, nous mettons à votre disposition ce numéro de téléphone qui vous permettra de joindre un élu de permanence au :

06.38.55.29.87

aux horaires suivants :

le lundi de 16 à 18h

le mardi et le vendredi de 17h à 19h.

le samedi de 10h à 12h

IV – CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la décision du premier ministre, du report des conseils municipaux d'installation des nouveaux élus, celui de notre village, prévu le 20 mars 2020, a été reporté jusqu'à au moins mi-mai. Par conséquent, l'équipe municipale sortante (le Maire et ses adjoints) assurera la gestion des affaires courantes jusqu'à la date du nouveau conseil.

L'Adjoint Délégué,
Bernard MOISAN